

Saint-Lazare (Manitoba) (2019)

Lieu : Saint-Lazare (Manitoba)
Numéro de dossier : 1201-02
Numéro d'enquête BST : R19W0050

Accident

Le 16 février 2019, un train de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a déraillé près de Saint-Lazare, au Manitoba, dans la municipalité rurale d'Ellice-Archie. Le train était composé de 108 wagons chargés de pétrole brut, dont 37 ont déraillé. Dix-sept de ces wagons ont subi des brèches et 15 d'entre eux ont déversé du pétrole brut. Environ 820 000 litres de pétrole brut ont été déversés. Le déraillement s'est produit sur une terre appartenant à un éleveur. Le pétrole brut s'est répandu à la surface d'un étang gelé servant à abreuver le bétail durant l'été. L'équipe d'intervention environnementale du CN a dirigé les travaux de nettoyage. Il n'y a eu aucun impact additionnel sur d'autres cours d'eau, y compris la rivière Assiniboine située non loin.

Dommages

Il n'y a pas eu d'incendie, de blessé ou d'évacuation ordonnée et le pétrole brut n'a pénétré dans aucune voie d'eau. Des dommages sont survenus sur chacun des quatorze wagons ayant subi des fuites, allant de fuites mineures à une perte totale de charge utile. Des parties du rail ont également été endommagées, ayant subi des dommages mineurs avant et des dommages plus importants après. Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) n'a fourni aucune valeur monétaire pour les dommages subis à la suite du déraillement.

L'enquêteur désigné du BST a conclu que le déraillement a été causé par des éclisses dépareillées installées sur la voie ferrée. Des mesures ont été prises depuis ce temps afin d'éviter que la même erreur ne se reproduise.

Mesures prises par le Fonds Rail

Nous avons demandé des renseignements supplémentaires au BST concernant cet incident et a confirmé les détails indiqués dans ce résumé. D'après les renseignements disponibles et l'ampleur des dommages causés par l'accident, il est très peu probable que le Fonds Rail ait à intervenir pour les besoins d'indemnisation.

Situation

Le BST a fermé ce dossier et a publié son rapport le 29 avril 2022. Ce rapport peut être consulté sur le site web du BST. Cependant, nous avons continué de surveiller cet accident jusqu'en février 2025, date de l'expiration du délai de six ans pour faire une demande d'indemnisation à la compagnie de chemin de fer.